Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 085-218502185-20260924-DELCM24092026D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 2026

Date de convocation :
18/09 /2026

Date d'affichage :
18/09/2026

En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 01
Votants : 18

Pouvoirs : 00

L'an deux mil vingt-six
Le trente juillet à vingt heures trente minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de
Jean-François PEROCHEAU, Maire

Etaient présents : Jean-François PEROCHEAU, Maire

Mmes, MM, CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne, MONNERON Yann, ROBIN Myriam, BIRON Olivier, FOLLIOT Florine, GUYOT Jean-René, FERRÉ Clémentine, MALRIEU Jérôme, LE GOYET Géraldine, BARRETEAU Gladys, PROUTEAU Romain, BUTTNER Jason, CHOISNET Frédérique, DEGRELLE Guillaume, BOISRAMÉ Magalie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :----
Absent : M NÉAU Pierre

Madame Myriam ROBIN a été élue secrétaire de séance.

VENTE DE DÉLAISSÉS COMMUNAUX SIS PIED SEC MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal des demandes d'acquisition de délaissé communal au village de Pied Sec:

- M Quentin LEGER propriétaire au n° 3 Pied Sec qui souhaite acquérir une partie du domaine public devant chez lui pour une surface d'environ 165 m²
- M Pascal DEFENDINI propriétaire au n° 6 Pied Sec qui souhaite acquérir une partie du domaine public devant chez lui pour une surface d'environ 98 m²

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-EMET un avis favorable à la vente de délaissé communal :
- ✓ à Pied Sec au profit de M LEGER Quentin pour une surface de 165 m²,
- ✓ à Pied Sec au profit de M DEFENDINI Pascal pour une surface de 98 m²

-VOTE à main levée le prix de vente :
- 1 €/m² obient 4 voix
- 2 €/m² obtien 14 voix

- FIXE donc le prix de vente à 2 €/m²
-DECIDE la mise à enquête publique pour déclassement,
-NOMME M. MATHIEU en qualité de commissaire enquêteur,
-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette affaire

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Le Secrétaire de séance,
Myriam ROBIN

Mise en ligne le : 27/10/2026 15:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Georges-de-Pointindoux
https://www.saintgeorgesdepointindoux.fr/documents_administratifs/84496